

Exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité au 31.12.2021

1. Chiffres clés essentiels réglementaires - KM1

	12/31/2021	12/31/2020	
Fonds propres pris en compte (CHF)			
1	Fonds propres de base durs (CET1)	14,563,743	27,122,849
2	Fonds propres de base (T1)	14,563,743	27,122,849
3	Fonds propres totaux	14,563,743	27,122,849
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (CHF)			
4	RWA	89,306,152	97,636,000
4a	Exigences minimales de fonds propres (CHF)	10,000,000	10,000,000
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)			
5	Ratio CET1 (%)	16.308%	27.800%
6	Ratio de fonds propres de base (%)	16.308%	27.800%
7	Ratio de fonds propres globaux (%)	16.308%	27.800%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
8	Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5 % dès 2019) (%)	2.5%	2.5%
9	Volant anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)	0%	0%
10	Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%)	0%	0%
11	Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2.5%	2.5%
12	CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	8.308%	19.80%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFr (en % des RWA)			
12a	Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	2.5%	2.5%
12b	Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR) (%)		
12c	Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7%	7%
12d	Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8.5%	8.5%
12e	Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10.5%	10.5%
Ratio de levier Bâle III			
13	Engagement global (CHF)	125,683,621	45,145,000
14	Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	11.588%	58.727%
Ratio de liquidités (LCR)			
15	Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	35,123,694	5,473,972
16	Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	8,828,426	2,317,259
17	Ratio de liquidités, LCR (en %)	397.848%	236.226%
Ratio de financement (NSFR)			
18	Refinancement disponible stable (en CHF)	71,645,354	n/a
19	Refinancement stable nécessaire (en CHF)	44,421,343	n/a
20	Ratio de financement, NSFR (en %)	161.286%	n/a

2. Aperçu des positions pondérées par le risque - OV1

		RWA	RWA	Fonds propres minimaux
		2021	2020	2021
1	Risque de crédit	38,762,215	34,250,000	3,100,977
20	Risque de marché	22,505,363	49,787,500	1,800,429
24	Risque opérationnel	28,038,575	10,762,500	2,243,086
	Montants sous les seuils de déduction (sujet à pondération de 250%)			
25				
27	Total	89,306,152	94,800,000	7,144,492

3. Risque de crédit : qualité de crédit des actifs - CR1

		Valeurs comptables brutes des		Corrections de valeur / amortissements	Valeurs nettes
		Positions en défaut	Positions pas en défaut		
1	Créances (sans les titres de dette)		17,200,721	306,279	16,894,442
2	Titres de dette				0
3	Expositions hors bilan		42,000		42,000
4	Total		17,242,721	306,279	16,936,442

4. Risque de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque - CR3

		Positions sans couverture / valeurs comptables	Positions couvertes par des sûretés: montant effectivement couvert	Positions couvertes par des garanties financières ou des dérivés de crédit: montant effectivement couvert
1	Créances (y c. les titres de dette)	12,425,767	4,774,954	
2	Opérations hors bilan	42,000		
3	Total	12,467,767	4,774,954	
4	Dont en défaut			

5. Risques de liquidité (LIQA)

Du fait de la nature de ses activités, le Groupe a des liquidités abondantes et très peu d'obligations à long terme. La Banque se finance exclusivement par son propre capital, les dépôts clients et n'a pas besoin de lever des fonds sur les marchés monétaires. De ce fait, le risque de liquidité de la Banque est faible.

Les principes de gestion du risque de liquidité sont établis par le Conseil d'administration, qui décide également de l'appétit au risque. La tolérance au risque de liquidité est exprimée au travers de limites internes et réglementaires du ratio de liquidité à court terme (LCR). Ces limites sont revues annuellement.

La Direction générale est responsable de l'implémentation de l'organisation nécessaire à la gestion du risque de liquidité. Le risque de liquidité est inclus dans la matrice des risques.

Un plan d'urgence concernant les liquidités est établi et approuvé par le conseil d'Administration. Le Trésorier s'assure que les limites définies sont respectées. Un suivi du risque de liquidité et du risque de concentration est réalisé par la fonction contrôle des risques et remonté trimestriellement au comité exécutif et au Conseil d'Administration.

6. Risque de taux d'intérêts (IRRBBA, IRRBBA1, IRRBB1)

6.1. IRRBBA : Risque de taux d'intérêt : objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque

a) Définition du risque de taux (IRRB)

Le risque de taux d'intérêt est défini comme le risque auquel les fonds propres et les revenus de la banque sont exposés en raison de variations des taux d'intérêts. Ces fluctuations ont un impact sur les actifs et les passifs, les positions hors bilan et les revenus d'opérations d'intérêts. Les activités de crédit et autres activités génératrices de risque de taux ne font pas partie du business principal de la Banque. L'exposition de la Banque au risque de taux est faible et vient principalement des liquidités et des swaps de change à court terme. Le département Finance calcule et remonte chaque trimestre le risque de taux.

b) Stratégie visant à gérer et à atténuer l'IRRBB

Le Conseil d'Administration définit le cadre de contrôle et la tolérance au risque de taux d'intérêt. Les principes de gestion du risque sont validés par le Conseil d'Administration et sont déclinés dans les politiques de gestion du Risque de la Banque. Les politiques de gestion du Risque de la Banque définissent la structure organisationnelle, les responsabilités, les limites et le risque maximal acceptable. Le Comité exécutif est responsable de la supervision et de la mise en œuvre du profil de risque ainsi que de recommander des limites en risque au Conseil d'Administration.

c) Périodicité de l'évaluation

Des stress tests sont effectués trimestriellement, avec les indicateurs de risque de taux (revenus et fonds propres) calculés par le département Finance.

d) Scenarios de stress tests

Pour la variation de la valeur économique des fonds propres, les scénarios utilisés sont les six scénarios établis par la FINMA, par devise significative. Pour la variation des revenus, un changement parallèle de +/- 100 bps est considéré (FINMA circulaire 2019/2 'risque de taux - banques').

e) Hypothèses divergentes

Aucune hypothèse divergente.

f) Description du traitement comptable et de la couverture de l'IRRBB

Au regard de la structure de son bilan, le risque de taux d'intérêt de la banque est faible. IL fait l'objet d'un suivi régulier et une macro-couverture serait mise en place s'il devait augmenter en raison d'une évolution de l'activité de la Banque.

g) Hypothèses-clés et paramètres clés de la modélisation

Pour chaque scénario standardisé, la FINMA définit l'amplitude du choc de taux par devise (CHF, USD, EUR), en points de base et par tranche d'échéance (overnight à plus de 20 ans).

- 1) Modification de la valeur actuelle des fonds propres: Les flux tiennent compte des marges de taux.
- 2) Mapping: Les flux sont calculés sur des contrats individuels.
- 3) Actualisation: Utilisation des taux du marché.
- 4) Modification des revenus attendus : Utilisation d'un bilan constant avec des scénarios (baisse/hausse des taux).
- 5) Positions variables: Des clés de répliquations sont utilisées.

- 6) Positions avec options de remboursement: Aucune position avec cette option.
- 7) Placements à terme: Les placements à terme font l'objet de pénalité et les retraits sont marginaux.
- 8) Options de taux automatiques: Aucun instrument avec cette option.
- 9) Positions sur instruments dérivés : La banque n'utilise pas de dérivés de taux d'intérêt.
- 10) Autres hypothèses : Il n'y a pas d'autre hypothèse.

6.2. IRRBBA1 : Risque de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux

		CHF - volumes			Délais moyens de re-définition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée	
		total	Dont CHF	significatives représentant plus de 10 % des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan	total	Dont CHF	total	Dont CHF
Date de redéfinition du taux définie	Créances sur les banques							
	Créances sur la clientèle							
	Valeurs de remplacements positives des instruments dérivés							
	Autres créances							
	Engagements envers les banques							
	Engagements résultant des dépôts de la clientèle							
	Valeurs de remplacements négatives des instruments dérivés							
	Autres engagements							
	Date de redéfinition du taux non définie	Créances sur les banques	28,947,044		28,152,214	0.08	0.08	
Créances sur la clientèle		16,894,442	119,246	16,453,566	0.08	0.08		
Valeurs de remplacements positives des instruments dérivés		11,858,334	175,348	11,668,947	0.08	0.08		
Autres créances		678,726	160,751	517,975	0.08	0.08		
Engagements envers les banques		20,604,629		20,252,600	0.08	0.08		
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		58,235,080	19,496,583	38,231,582	0.08	0.08		
Valeurs de remplacements négatives des instruments dérivés		9,948,029	360,489	9,574,518	0.08	0.08		
Autres engagements		479,825	424,537	55,287	0.08	0.08		

6.3. IRRBB1 : Risque de taux : informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement

En CHF	Δ EVE (fluctuation de la valeur économique)		Δ NII (fluctuation de la valeur de rendement)	
	2021	2020	2021	2020
Période				
Hausse parallèle	-10,312	-3,499	110,841	37,715
Baisse parallèle	10,327	3,506	-109,159	-36,915
Choc dit "steepener"	6,781	2,592		-
Choc dit "flattener"	-8,388	-3,205		-
Hausse des taux à court terme	-10,573	-4,037		-
Baisse des taux à court terme	10,589	4,046		-
Maximum	-10,573	-4,037	-109,159	-36,915
Période	2021		2020	
Fonds propres de base (Tier 1)	14,563,743		27,122,849	

7. Risque opérationnel (ORA)

Le risque opérationnel pour les établissements financiers (banque et assurance) est le risque de pertes directes ou indirectes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures de l'établissement (analyse ou contrôle absent ou incomplet, procédure non sécurisée), de son personnel (erreur, malveillance et fraude), des systèmes internes (panne de l'informatique...), des risques externes (inondation, incendie...) ou émergents. Cette définition inclut les risques relatifs à la confidentialité des données clients, ainsi que les risques légaux et de sanctions. Comme toute banque qui offre des services automatisés et accessibles par Internet, le Groupe dépend des systèmes IT et des connexions Internet pour opérer correctement. L'automatisation apporte plus d'efficacité, réduit le risque d'erreur humaine mais implique une dépendance vis-à-vis de la disponibilité et de l'intégrité des systèmes IT que la Banque protège au mieux avec des solutions de sécurité avancées et un suivi permanent des composantes systèmes.

Des directives, des limites, des Key Risk Indicators et des contrôles réguliers (principe des quatre yeux, réconciliations, contrôles automatisés, etc.) sont implémentés afin de limiter les erreurs et incidents opérationnels. La Banque et chaque filiale ont documenté les risques opérationnels et les contrôles clés visant à atténuer ces risques (par exemple, principe des quatre yeux, rapprochements, contrôles automatisés, règlement interne, etc.) de manière systématique via un règlement interne sur la base de la circulaire FINMA 2008/21, qui est approuvé annuellement par le Conseil

d'administration. Il inclut un plan de continuité d'activité pour gérer au mieux les situations de crise ou de catastrophe naturelle qui impacterait le Groupe. Ce plan est testé chaque année. Les incidents sont identifiés et escaladés au département Risques, qui effectue une revue des rapports d'incidents et reporte au Comité exécutif et au Conseil d'administration. La gestion des risques opérationnels est l'une des priorités de la Banque car elle a un effet direct sur sa stabilité et son attractivité en tant que prestataire de services fiables.

La banque utilise l'indicateur de base pour calculer le risque opérationnel dans le cadre du calcul des fonds propres.

8. Gouvernance

La politique de risques de la banque est décrite dans une *Group Risk Policy*. La prudence et l'aversion au risque sont des éléments primordiaux dans la vision des affaires de la banque.